

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	5

Date de la convocation
25/03/2025

Date d'affichage

Objet
Transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques à la Communauté de communes du Haut Vallespir »

Délibération 2025-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110
Publié le
ID : 066-216602037-20250404-2025006-DE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Berger
Levrault

Séance du : 04 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le quatre avril à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : Romain CAYUELA, Martine MAUGUIN, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS

Absent : Hubert VAN DE WERVE

Absent excusé : Wilhelm HUBER

Madame Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE
POUR VEHICULES ELECTRIQUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT VALLESPIR**

Vu l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de communes du Haut Vallespir, dans le cadre de sa préservation de l'environnement et de la promotion de l'usage des modes de déplacement doux, ambitionne de déployer sur son territoire des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique et pour véhicules électriques.

Madame le Maire rappelle qu'à ce jour la commune ne dispose pas de ce type d'infrastructure. Elle demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de communes du Haut Vallespir.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le projet de transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à la Communauté de communes du Haut Vallespir.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire,


Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du